

V oici venir le printemps, il était temps car beaucoup d'entre nous ont souffert de gripes ou autres maladies favorisées par un hiver particulièrement pluvieux et humide. Espérons que les beaux jours ensoleillés vont s'installer et nous remettre bien vite d'aplomb !

Dans les quelques lignes qui suivent, je vous propose diverses informations qui concernent les matières sociales ou le logement.

Chaque jour de la semaine, **le service repas du C.P.A.S.** prépare et livre des plats à domicile pour les personnes du troisième âge ou pour celles qui sont fragilisées. Le prix des repas est calculé en fonction des revenus des bénéficiaires. Si vous souhaitez obtenir des informations sur ce service, n'hésitez pas à contacter Rita Monseur au 084/47.73.72.



L'Aubaine est un projet d'économie sociale qui est implanté à l'ancien presbytère de Rendeux-Haut. Le C.P.A.S. participe à ce projet en mettant à disposition une personne qui s'occupe du service « Lavoir-repassage ». Il vous est possible de déposer du linge à laver, sécher ou repasser, à des prix modiques. Votre linge peut éventuellement être pris à domicile.

L'Aubaine est aussi un magasin de seconde main, le dépôt « printemps-été » est disponible début mars.

Toutes les personnes qui souhaiteraient s'impliquer bénévolement dans ce projet à vocation sociale sont les bienvenues. Pour plus d'informations, contactez Faby Humblet au 084/34.53.10.

Avez-vous droit à une **allocation de chauffage** ?

Cette aide est proposée par le Gouvernement Fédéral. Pour en bénéficier, le montant des revenus annuels bruts imposable du ménage doit être inférieur ou égal à 13.246,34 €, augmentés de 2.452,25 € par personne à charge.

Les personnes qui bénéficient d'un règlement collectif ou d'une médiation de dettes peuvent également solliciter cette aide.

Cette allocation de chauffage est valable pour la livraison de mazout ou de gaz propane (en citerne), pour autant que le prix TVA compris mentionné sur votre facture soit égal ou supérieur à 0,40 €/litre.

Le montant de l'aide varie entre 3 cents et 13 cents par litres, en fonction du type de carburant et de son prix. L'allocation est limitée à 1500 litres par hiver et par ménage et plafonnée à 195 €.

Votre demande doit être introduite auprès du C.P.A.S. dans les 60 jours de la

livraison. Les livraisons qui seront effectuées après le 30 avril 2007 ne pourront plus être prises en compte.

Pour toute information complémentaire, contactez Michaël Louche, assistant social du C.P.A.S. au 084/37.01.89.

Il est parfois difficile de trouver un logement décent à un prix raisonnable. Par ailleurs, les propriétaires qui souhaitent mettre leurs biens en location sont quelquefois tentés de laisser leur bâtiment à l'abandon plutôt que de

prendre le risque de tomber sur un locataire peu sérieux.

Si vous êtes propriétaire, il existe une autre possibilité qui consiste à mettre votre immeuble en gestion auprès de **l'Agence Immobilière Sociale du Nord Luxembourg** (A.I.S.). Dans ce cas, cette agence garantit le paiement du loyer, se charge des contacts avec les locataires et, si besoin en est, remet le logement en état à la fin du bail.

Si vous cherchez un logement, l'A.I.S. peut vous aider dans la mesure où elle gère un parc de logements diversifiés à des loyers abordables.

Pour obtenir des informations sur l'A.I.S., contactez Stéphane GERARD au 084/45.76.74.

Le C.P.A.S. organise **des plaines de vacances** pendant les congés scolaires de Pâques. Le groupe des 7-15 ans se consacrera aux sports, et diverses activités ludiques seront proposées aux plus petits 2 ½ - 6 ans. Pour plus de renseignements, contactez Michaël Louche, assistant social du C.P.A.S. au 084/37.01.89.

Cédric LERUSSE.